



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PLOËRMEL
Le 22 avril 2025

Mme RENAUDIE Hania
10, Place de la Mairie
56800 Campénéac

OBJET : Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) au sujet de la modification simplifiée n°1 du PLU de Campénéac

Madame,

Suite à votre courriel du 07 avril 2025, conformément aux dispositions des articles L. 153-45 à 48 du Code de l'Urbanisme notifiant le projet de modification simplifiée n°1 au sujet d'une erreur matérielle dans le Plan Local d'Urbanisme de votre commune, j'ai l'honneur de vous informer qu'après examen du dossier, Ploërmel Communauté émet un avis favorable sans observation.

M. Ronan Coignard

Pour le Président et par délégation, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme

